

ins-
dans
on de
tous
moins
s ans.
partie
rang
ompo-
s. La
rs des
de ce
propre,
our les
l dans
minis-
eil du
on afin
isis un
marche
équipe
art, on
eraient
nt une
ection
ux ou
sinon
ou de
ement,
à des
qu'elle
noyen

d'entrevues qui commencent peu de temps après son arrivée. Souvent, ces entrevues sont accordées aussi au personnel engagé sur place, ce qui permet à l'équipe, non seulement de connaître la situation de tous les employés, mais de se renseigner plus concrètement sur l'activité du poste. Elle s'intéresse ensuite à chaque aspect de cette activité, soit collectivement, soit en partageant la tâche entre ses membres: rapports au Ministère, fonctions consulaires, information et administration. Enfin, elle s'entretient avec le chef de la mission. Elle peut dès lors présenter des recommandations: modification de méthodes, augmentation ou diminution du personnel, nouvelle répartition des fonctions, etc.

Rentrés à Ottawa, les membres de l'équipe qui font partie des Affaires extérieures présentent un rapport au sous-secrétaire. Copie en est envoyée au chef de la mission en question, et le contenu en est communiqué aux divisions intéressées du Ministère.

Le rôle du Service d'inspection est essentiellement consultatif. Les agents de ce Service ne sont pas chargés de mettre à exécution les mesures recommandées par les équipes de liaison. Il leur revient, cependant, de veiller à ce qu'une fois adoptées elles soient effectivement appliquées. D'autre part, leurs contacts suivis avec les autres divisions du Ministère leur permettent, non seulement de s'assurer auprès de ces divisions que les améliorations proposées sont réalisables, mais aussi, au besoin, de faire profiter l'ensemble du Ministère des connaissances concrètes qu'ils ont acquises au cours de leurs inspections.

Il arrive que les recommandations des équipes de liaison donnent lieu à la solution immédiate de tel problème de personnel ou autre. Le moral des employés en est amélioré. Mais ce sont les avantages à longue échéance du programme d'inspection qui comptent le plus, pour le Ministère dans son ensemble, pour ses bureaux de l'étranger et pour le personnel de son service extérieur. Les visites périodiques aux bureaux du Canada à l'étranger, dont l'activité se déroule dans des conditions extrêmement diverses, permettent de comparer les problèmes des uns et des autres, de même que les solutions qui y ont été trouvées; elles permettent de discuter les méthodes du Ministère avec les agents qui doivent les appliquer chacun à son échelon; elles permettent d'étudier les améliorations qu'il peut y avoir lieu d'apporter aux règlements et aux pratiques du Ministère. C'est donc dans l'immédiat et à longue échéance, tout à la fois, que le Service d'inspection joue un rôle important au sein du ministère des Affaires extérieures et dans la mise en œuvre de la politique étrangère du Canada.